## LIVRET D'ACCUEIL

# SSIAD



141 place de la République CS 10014 34403 LUNEL CEDEX ssiad@hopital-lunel.fr

**2:** 04.67.87.71.71

## SOMMAIRE

Prise en charge administrative L'équipe soignante L'organisation du service Notes éventuelles

## **ANNEXES**

Charte Questionnaire de satisfaction Récépissé La liste des personnes qualifiées

## Madame, Monsieur,

Vous venez d'être admis dans le Service de Soins Infirmiers à Domicile (S.S.I.A.D.) du Centre Hospitalier de Lunel.

Notre service comprend 29 places dont 4 places pour personnes handicapées adultes de moins de 60 ans.

#### Son rôle:

- · Sauvegarder l'autonomie de la personne.
- · Faciliter le retour à domicile.
- Eviter l'hospitalisation.

## Notre projet:

Vous apporter des soins personnalisés tout en respectant vos habitudes.

Voici quelques renseignements sur son fonctionnement.

#### Les lieux d'intervention :

Boisseron, Lunel, Lunel viel, Saturargues, St Christol, St Séries, Saussines, Valergues, Vérargues et Villetelle

## PRISE EN CHARGE ADMINISTRATIVE

La prise en charge est à 100% par votre assurance maladie.

- Certificat médical: C'est votre médecin traitant qui fait la demande d'entrée au S.S.I.A.D. (imprimé fourni par le S.S.I.A.D).
- Grille d'évaluation : le médecin évalue votre degré de dépendance au vu de la grille AGGIR (Girr 1 à 4).
- Attestation d'assurance maladie: une photocopie devra être fournie par le bénéficiaire ou par la famille.

Ces trois documents seront envoyés au Médecin Conseil de la sécurité sociale par l'infirmière coordinatrice du S.S.I.A.D.

### <u>La prise en charge</u>

La première prise en charge est établie pour un mois.

Elle sera renouvelée si besoin, à la demande de l'infirmière coordinatrice, pour trois mois, en accord avec le médecin traitant.

Elle peut être interrompue après concertation avec le médecin traitant :

- Si l'état de santé de la personne n'est plus compatible avec le service.
- Dès que l'hospitalisation est supérieure à quinze jours, la reprise ne sera pas systématique. Elle sera effectuée en fonction de votre état de santé et des possibilités du service.
- Si l'attitude du bénéficiaire ou de sa famille entraîne une atteinte à l'intégrité morale des soignants.

Après concertation avec le Directeur, cette décision sera signifiée par courrier au médecin traitant.

## L'EQUIPE SOIGNANTE

#### Elle se compose de :

- 1 infirmière coordinatrice, à temps plein.
- 7 aides soignants(es) diplômé(es) d'état, à temps partiel.

Une convention signée avec des infirmiers(es) libéraux vous permet de garder votre infirmier si vous avez besoin de soins infirmiers spécifiques.

Veuillez signaler à l'infirmier (ère) votre prise en charge par le SSIAD et nous informer de son intervention.

Ses honoraires sont pris en charge par le SSIAD.

#### L'INFIRMIERE COORDINATRICE

#### Elle est responsable de la gestion des soins

- Elle décide de votre prise en charge
- Elle détermine les soins dont vous avez besoin et en organise la mise en œuvre
- Elle évalue le matériel nécessaire aux bonnes conditions de travail
- Elle vous guide pour l'obtention des différentes aides
- Elle se rend au domicile pour vous rencontrer ainsi que votre famille

#### Elle établit des contacts avec :

- Votre famille
- Votre médecin traitant
- Votre infirmière libérale
- Votre kinésithérapeute, ergothérapeute...
- Les assistantes sociales
- Les autres intervenants tels que diverses associations d'aide à domicile...

- \* Elle gère le personnel soignant qu'elle encadre.
- Elle participe à la gestion administrative et économique du service.

Vous pouvez la joindre au 04.67.87.71.71

#### L'AIDE-SOIGNANT(E)

Elle est à votre écoute. Elle se rend à votre domicile pour vous apporter une aide aux soins d'hygiène et de confort, sous délégation et responsabilité de l'infirmière coordinatrice :

- La Toilette (au lavabo ou au lit)
- La Douche, si votre état le permet
- Le lever
- Le coucher. Il sera assuré en fonction du degré de dépendance et de la disponibilité du service
- · L'aide à la marche
- L'aide à la mobilisation (transfert lit /fauteuil)
- · La stimulation pour préserver une certaine autonomie.
- La réfection du lit et le changement des draps seront à la charge des soignants uniquement pour les personnes nécessitant une toilette au lit.

#### Elle ne fait pas :

- le ménage ou vider les poubelles...
- les courses
- le repas

Un dispositif spécial pourra être mis en place pour les personnes ayant un problème infectieux majeur après avis du médecin traitant. La famille sera informée de la conduite à tenir.

Le S.S.I.A.D. accueille en stage des élèves aides soignant(e)s qui peuvent participer aux soins, avec votre accord.

ô

Une discrétion absolue sera respectée par l'équipe en ce qui concerne votre situation, votre vie privée.

L'infirmière coordinatrice, les aides soignants(es) et les élèves sont tenus au secret professionnel.

Les rapports soignants et soignés doivent être basés sur le respect et la confiance.

## L'ORGANISATION DU SERVICE

L'équipe du SSIAD intervient tous les jours y compris les jours fériés. Il n'est pas assuré d'intervention la nuit.

- Horaires du matin
- ☞ 6h30 h à 11h30
- 4 Horaire du soir
- ☞ 15h30 h à 18h30

Ces horaires peuvent être revus en fonction des besoins de la patientèle.

Un répondeur téléphonique est à votre disposition, au 04.67.87.71.71.

Vous pouvez nous laisser un message. Nous vous répondrons dès que possible.

### Les soins

Le travail en équipe est organisé par roulement ; de ce fait plusieurs aides-soignants (es) interviendront à votre domicile.

L'horaire de passage des aides-soignants peut être avancé ou retardé en fonction de différents facteurs (nouvelle entrée, problèmes mécaniques, mauvaises conditions climatiques, durée de soins plus longue chez la personne précédente...). Ce changement vous sera signalé dans la mesure du possible.

Chaque jour, l'équipe se retrouve pour échanger des informations vous concernant et peut procéder à un réajustement des soins ou des horaires si nécessaires.

Un dossier de coordination, restant à votre domicile, permet à chaque intervenant: médecin, infirmière, kiné, aide à domicile, famille, de porter les observations nécessaires à votre prise en charge.

Une feuille « Suivi médical » est à disposition du médecin qu'il pourra renseigner lors de son passage.

Une évaluation de la douleur sera faite dans les 48 heures suivant votre prise en charge. Le score sera noté sur une fiche à cet effet que votre médecin pourra consulter. Elle sera mise devant la feuille « Suivi médical ». Le traitement antalgique devra être noté et suivi d'une réévaluation de la douleur afin de mesurer son efficacité.

Vous pouvez y joindre : Les ordonnances des médecins, les résultats de laboratoire, le double du compte rendu de la radio...

#### Les contacts

Un numéro de téléphone d'une personne référente vous sera demandé. Il est important que l'équipe soignante puisse joindre une personne, si besoin.

Merci de signaler tout changement de numéro de téléphone et d'adresse.

## Pour vous assurer une meilleure prise en charge

Vous devez accepter les aménagements nécessaires à votre confort, votre sécurité et à celle du personnel.

En fonction de votre état de santé, l'infirmière coordinatrice pourra vous demander de louer ou d'acheter :

- O Un lit médicalisé électrique pour la toilette au lit.
- O Des barres de sécurité. Une potence.
- O Un lève-personne.
- O Un déambulateur.
- O Un fauteuil garde-robe
- O Un fauteuil roulant
- O Un pèse personne (à définir)
- O Un rehausseur de WC
- O d'équiper votre salle de bain de barres de douche, d'un siège de baignoire...
- O Un tapis de douche anti-dérapant pour baignoire ou douche

- O 2 bassines pour la toilette au lit
- O Des sacs poubelles pour les personnes souffrant d'incontinence
- O Si préparation des médicaments : un pilulier ou un semainier (à définir)
- O Une petite trousse pharmacie est nécessaire pour intervenir rapidement sur une plaie : désinfectant, compresses, sparadrap (méfix car peu adhérant, pour les peaux fragiles), ciseaux, une bande élastique ...

De même, pour assurer correctement les soins, l'équipe soignante a besoin :

- ✓ De linge : draps à disposition (pour la toilette au lit)
- ✓ De 2 gants et serviettes de toilette. Changés au moins une fois par semaine
- ✓ De vêtements personnels (minimum un change par semaine qui sera préparé ou mis à disposition)
- ✓ D'une à brosse à dents + verre+ dentifrice
- ✓ Du savon neutre
- ✓ Une crème pour hydrater talons et points d'appui.
- ✓ Un sèche-cheveux
- ✓ Un rasoir électrique (pour les personnes sous anti coagulant) ou mécanique
- ✓ Un coupe ongles, des cotons tige (spécial enfant)

Dans le cadre de la sécurité des soins et de la gestion des risques, l'infirmière coordinatrice ou l'équipe soignante signalera à la famille les situations qui pourraient mettre en insécurité leur proche.

#### Pour nous faciliter la tâche...

Pour tout changement d'horaire, vous devez prévenir l'équipe soignante 48 h avant.

Essayez d'être attentif à l'arrivée de l'aide-soignant(e) afin de ne pas le faire attendre et de ne pas retarder la tournée.

Vous pourrez ainsi éventuellement éloigner votre animal domestique et ce, jusqu'au départ du soignant afin d'éviter tout incident.

L'équipe soignante vous remercie de votre compréhension.

#### Nous nous permettons de vous donner quelques conseils :

- Préférer le coton au synthétique pour les sous-vêtements
- Des vêtements amples pour les personnes alitées ou handicapées.
- Des pantalons de jogging, des polos ou des chemises, des gilets pour les personnes alitées.
- Des robes que l'on découd dans le dos pour éviter les plis inconfortables pour les personnes alitées ou mises au fauteuil.
- Des chaussures souples tenant bien le pied

Votre famille a un rôle important dans le maintien à domicile.

En effet, l'infirmière coordinatrice et l'équipe soignante ne peuvent en aucun cas remplacer la famille ou le médecin.

En l'absence de famille ou de proches, nous vous recommandons de faire appel à une autre forme d'accompagnement (l'aide à domicile ou l'auxiliaire de vie...).

Nous souhaitons entre vous, votre famille, et l'équipe du S.S.I.A.D.

une excellente collaboration

L'Infirmière Coordinatrice

## CHARTE DES DROITS ET LIBERTE DE LA PERSONNE AGEE EN SITUATION DE HANDICAP OU DE DEPENDANCE

- **1 CHOIX DE VIE :** Toute personne âgée devenue handicapée ou dépendante est libre d'exercer ses choix dans la vie quotidienne ou de déterminer son mode de vie.
- **2 CADRE DE VIE :** Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir choisir son lieu de vie, domicile personnel ou collectif, adapté à ses attentes et à ses besoins.
- **3 VIE SOCIALE ET CULTURELLE :** Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance conserve la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie de la société.
- **4 PRESENCE ET ROLE DES PROCHES :** Le maintien des relations familiales, des réseaux amicaux et sociaux est indispensable à la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance.
- **5 PATRIMOINE ET REVENUS** : Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.
- **6 VALORISATION DE L'ACTIVITE :** Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit être encouragée à conserver des activités.
- 7 LIBERTE D'EXPRESSION ET LIBERTE DE CONSCIENCE : Toute personne doit pouvoir participer aux activités associatives ou politiques ainsi qu'aux activités religieuses et philosophiques de son choix.
- **8 PRESERVATION DE L'AUTONOMIE :** La prévention des handicaps et de la dépendance est une nécessité pour la personne qui vieillit.
- **9 ACCES AUX SOINS ET LA COMPENSATION DES HANDICAPS :** Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit avoir accès aux conseils, aux compétences et aux soins qui lui sont utiles.
- **10 QUALIFICATION DES INTERVENANTS :** Les soins et les aides de compensation des handicaps que requièrent les personnes malades chroniques doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant, à domicile comme en institution.
- 11 RESPECT DE LA FIN DE VIE : Soins, assistance et accompagnement doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.
- **12 LA RECHERCHE : UNE PRIORITE ET UN DEVOIR :** La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement, les maladies handicapantes liées à l'âge et les handicaps est une priorité. C'est aussi un devoir.
- 13 EXERCICE DES DROITS ET PROTECTION JURIDIQUE DE LA PERSONNE VULNERABLE : Toute personne en situation de vulnérabilité doit voir protégés ses biens et sa personne.
- 14 L'INFORMATION : L'information est le meilleur moyen de lutter contre l'exclusion.

## NOTES EVENTUELLES



RECEPISSE				
Lunel le :				
Je soussigné(e) Nom :	Prénom:			
en ma qualité de bénéficiaire ainsi	que ma famille, déclare avoir pris			
connaissance des documents suivants du	a SSIAD :			
- Le livret d'accueil				
- Le règlement de fonctionnement				
- Le contrat individuel de prise en c	harge			
- Le Plan de Soin Personnalisé				
- La plaquette de présentation				
- Droit à l'information et consentem	ent aux soins			
- Les personnes qualifiées				
Sig	Signatures			
Bénéficiaire	Famille			



#### LISTE DES PERSONNES QUALIFIEES

La personne prise en charge ou son représentant légal peut faire appel, en vue de l'aider à faire valoir ses droits lorsqu'elle n'a pas pu obtenir satisfaction et après avoir tenté de les faire valoir, à une « Personne Qualifiée » qu'elle choisit sur une liste établie conjointement par le préfet du département.

La personne qualifiée peut être saisie directement par l'usager sans l'intermédiaire du service.

COORDONNEES DES PERSONNES QUALIFIEES				
Nom Prénom	Coordonnées Tel	Association	Adresse Email	
BERVELT Marcelle	06 75 40 80 32	« Pour le droit de mourir dans la dignité »	dlpd34@live.fr	
SCHNEIDER Arlette	06 25 83 20 80	Les accidentés de la vie (FNATH)	schneider.arlette@free.fr	